Nations Unies A/RES/71/161



Distr. générale 13 janvier 2017

**Soixante et onzième session** Point 69, *c*, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2016

[sans renvoi à une grande commission (A/71/L.42 et Add.1)]

## 71/161. Nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 65/135 et 65/136 du 15 décembre 2010,

Se déclarant préoccupée par les épidémies récurrentes de choléra en Haïti, qui ont à ce jour touché près de 800 000 personnes et fait plus de 9 000 morts,

Notant avec une vive inquiétude que le nombre de cas de choléra et d'autres maladies diarrhéiques a augmenté après le passage de l'ouragan Matthew, qui a frappé Haïti le 4 octobre 2016, et la vulnérabilité persistante des Haïtiens qui en découle.

Constatant les efforts considérables faits depuis 2010 aux niveaux national, régional et international pour lutter contre le choléra en Haïti et consciente du fait qu'en dépit des importants progrès accomplis à cet égard, Haïti se heurte toujours à des difficultés majeures,

Soulignant qu'il faut enrayer cette longue crise de santé publique eu égard à ses graves conséquences humanitaires, économiques et sociales, et qu'il importe de renforcer les institutions nationales de santé en Haïti,

Se félicitant du rôle central joué par le Gouvernement haïtien qui, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs régionaux et internationaux, lutte contre l'épidémie de choléra, avec l'objectif ultime d'éradiquer cette maladie,

Soulignant qu'elle est fermement résolue à faire face de manière efficace et coordonnée à cette situation d'urgence qui n'a que trop duré,

Estimant que l'Organisation a une responsabilité morale envers les victimes de l'épidémie de choléra en Haïti et qu'elle se doit d'aider le pays à vaincre l'épidémie et à mettre en place des systèmes fiables d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé,

Consciente que l'épidémie de choléra a terni la réputation de l'Organisation, tant en Haïti que dans le reste du monde,





- Se félicite de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies présentée par le Secrétaire général dans son rapport sur le sujet<sup>1</sup>;
- 2. Demande à tous les États Membres, organismes compétents des Nations autres partenaires internationaux gouvernementaux et gouvernementaux de soutenir sans réserve la nouvelle stratégie proposée par le Secrétaire général pour lutter contre le choléra en Haïti, et en particulier de redoubler d'efforts pour combattre et éradiquer le choléra ainsi que pour apaiser les souffrances des victimes, notamment en fournissant une assistance et un soutien matériels aux collectivités et aux Haïtiens les plus directement touchés par le choléra;
- Prie le Secrétaire général de lui présenter un nouveau rapport sur la question qu'elle examinera à la reprise de sa soixante et onzième session.

64<sup>e</sup> séance plénière 16 décembre 2016